



**99-613 Rapport final**

**Vérification du processus d'aliénation des  
biens excédentaires**

**9 mai 2000**



Public Works and  
Government Services  
Canada

Travaux publics et  
Services gouvernementaux  
Canada

Audit and Review

Vérification et Examen

**Canada**

## Table des matières

Résumé .....	1
<b>1 Introduction .....</b>	<b>4</b>
1.1 Autorisation pour le projet .....	4
1.2 Objectifs .....	4
1.3 Portée .....	4
1.4 Contexte .....	5
<b>2 Constatations, conclusions et recommandations .....</b>	<b>7</b>
2.1 Conformité à la Politique sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers .....	7
2.2 Questions liées au cadre de contrôle de gestion .....	7
2.3 Meilleures pratiques observées .....	8
<b>3 Conclusions .....</b>	<b>9</b>
<b>Annexe A - Liste des personnes interrogées .....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe B - Examen de la documentation .....</b>	<b>11</b>

## Résumé

### Autorisation pour le projet

Le projet a été approuvé par le Comité de vérification et d'examen du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (TPSGC), dans le cadre du Plan de vérification et d'examen de 1999-2000.

### Objectifs

L'objectif global de la vérification était d'évaluer la conformité aux politiques gouvernementales pour s'assurer que le processus d'aliénation est transparent et équitable.

Même si la vérification ne visait pas à évaluer le cadre de contrôle de gestion, nous avons convenu de signaler les questions liées au contrôle de la gestion qui seraient portées à notre attention.

### Portée

La portée de la vérification était l'aliénation de biens immobiliers, sous forme de ventes au public effectuées entre 1997-1998 et 1999-2000, par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). La vérification ne portait pas sur les baux, les permis et les servitudes d'accès. Elle ne visait pas non plus les activités de la Société immobilière du Canada, une société d'État non mandataire qui a pour mission d'aliéner certains biens immobiliers de l'administration fédérale et qui relève également du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.

La vérification a été effectuée dans le secteur de la capitale nationale et dans les régions de l'Ontario et de l'Atlantique. Au cours de la vérification, des membres clés du personnel ont été interrogés et des documents pertinents ont été examinés. La vérification comprenait également un examen de 43 dossiers (61 %) sur 71 ventes environ, qui étaient de toute évidence des ventes au public. Onze ministères différents ont pris part à ces aliénations, dont la valeur variait de 1 à 2.85 millions de dollars.

### Contexte

La *Loi sur les immeubles fédéraux* de 1992 régit l'aliénation des biens immobiliers fédéraux. Les services de TPSGC liés à l'aliénation des immeubles fédéraux sont offerts par les Services des biens immobiliers (SBI).

Les SBI gèrent trois principaux types d'aliénations de biens immobiliers :

1. **Dessaisissement** : il s'agit d'un transfert de l'autorité, principalement à des sociétés d'État et à d'autres paliers de gouvernement, qui découle de la cession d'un programme, comprend habituellement une contrepartie pour l'acquiescement des coûts et les rénovations et constitue rarement une vente au public.
2. **Aliénation complexe** : elle porte sur des biens immobiliers stratégiques de grande surface et de nature délicate, comme d'anciennes bases militaires. De nombreux intervenants prennent part à ce type d'aliénation, et TPSGC participe seulement à une partie du processus. Il s'agit d'un transfert complexe qui comporte des questions comme des revendications territoriales.
3. **Aliénation habituelle au moyen du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers (FRABI)** : elle comprend un grand nombre de transferts de petite valeur et des ventes ou transferts de biens immobiliers à d'autres paliers de gouvernement, des servitudes d'accès, des rétrocessions et des ventes au public de biens immobiliers qui ont d'abord été offerts à d'autres ministères, sociétés d'État et paliers de gouvernement. Un très faible pourcentage des transferts de biens immobiliers comprend une vente au public. Comme cette vérification portait principalement sur la conformité de TPSGC à la *Politique du Conseil du Trésor sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers*, qui traite surtout des transferts de biens immobiliers au public, nous avons dirigé notre attention sur les ventes habituelles au public effectuées au moyen du FRABI.

## Principales constatations

### *Conformité avec la Politique sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers*

Toutes les aliénations vérifiées étaient conformes à la *Politique du Conseil du Trésor sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers*.

Dans 39 des 43 dossiers examinés, le public a eu une possibilité raisonnable de se porter acquéreur des biens immobiliers. Les quatre exceptions étaient justifiées adéquatement.

La somme reçue pour les divers transferts examinés représentait l'offre la plus avantageuse et tenait compte de la valeur marchande estimative.

### *Cadre de contrôle de gestion*

Le cadre d'établissement de rapport pour l'aliénation de biens immobiliers qui comprend une vente au public est faible. TPSGC ne produit pas un rapport qui met en évidence les activités se rapportant aux biens immobiliers offerts au public. On élabore actuellement un nouveau système appelé « L'Immobilier en direct » qui pourrait offrir cette capacité, mais au moment de la vérification, le module de rapport n'était pas encore prêt.

**99-613 Vérification du processus d'aliénation des biens excédentaires**  
**Rapport final**

---

Les délais de service ne sont régis par aucun critère définitif. Un certain nombre de dossiers comportaient des blancs de plus de six mois sans aucune inscription relative aux activités et sans explication.

Parmi les dossiers examinés, plusieurs n'étaient pas suffisamment documentés. Par exemple, il n'y avait pas toujours de preuve de l'inscription sur le site Internet « L'Immobilier en direct », des activités du courtier en immobilier ou de la justification de sa sélection. De plus, il n'y avait pas suffisamment de renvois entre les dossiers généraux et les dossiers d'évaluation. Par ailleurs, aucun dossier examiné ne comprenait la liste de contrôle en usage à TPSGC, remplie adéquatement.

Comme ces questions de gestion n'étaient pas le principal objet de la vérification et n'indiquaient pas de faiblesse fondamentale dans le cadre de contrôle de gestion, les mesures visant à les régler ont été transmises à la direction des SBI dans une lettre de recommandations.

***Meilleures pratiques observées***

Au cours de la vérification, un certain nombre de meilleures pratiques ont été observées. La région de l'Ontario utilise une note d'établissement de rapport qui donne la justification de l'acceptation d'une offre de même qu'un bref historique. La région de l'Atlantique utilise une grille pour inscrire toutes les conversations téléphoniques et n'accepte aucune offre avant que le bien immobilier n'ait été offert au public pendant au moins 14 jours.

**Conclusion**

D'après les résultats de la vérification, le processus d'aliénation était transparent et équitable. Le public a eu la possibilité raisonnable de se porter acquéreur des biens immobiliers, et la somme reçue représentait l'offre la plus avantageuse et tenait compte de la valeur marchande estimative. Aucune mesure n'est recommandée à la suite de cette vérification.

## **1 Introduction**

### **1.1 Autorisation pour le projet**

Le projet a été approuvé par le Comité de vérification et d'examen du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (TPSGC), dans le cadre du Plan de vérification et d'examen de 1999-2000.

### **1.2 Objectifs**

L'objectif global de la vérification était d'évaluer la conformité aux politiques gouvernementales pour s'assurer que le processus d'aliénation est transparent et équitable.

Même si la vérification ne visait pas à évaluer le cadre de contrôle de gestion, nous avons convenu de signaler les questions liées au contrôle de la gestion qui seraient portées à notre attention.

### **1.3 Portée**

La portée de la vérification était l'aliénation de biens immobiliers, sous forme de ventes au public effectuées entre 1997-1998 et 1999-2000, par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). La vérification ne portait pas sur les baux, les permis et les servitudes d'accès. Elle ne visait pas non plus les activités de la Société immobilière du Canada, une société d'État non mandataire qui a pour mission d'aliéner certains biens immobiliers de l'administration fédérale et qui relève également du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.

La vérification a été effectuée dans le secteur de la capitale nationale et dans les régions de l'Ontario et de l'Atlantique. Dans chacune des régions et dans le secteur de la capitale nationale, le personnel clé qui s'occupe de l'aliénation des biens immobiliers fédéraux a été interrogé (annexe A). Des documents pertinents à l'aliénation de biens immobiliers fédéraux ont également été examinés (Annexe B). Onze ministères différents ont pris part à ces aliénations, entre autres de quais, de terrains vacants et de grands immeubles, dont la valeur variait entre 1 et 2,85 millions de dollars. Voici la répartition des 43 (61 %) transferts examinés sur le total d'environ 71 ventes effectuées au public :

- ♦ Secteur de la capitale nationale - 10 transferts examinés sur 11 (91 %);
- ♦ Région de l'Atlantique - 19 transferts examinés sur 32 (59 %);
- ♦ Région de l'Ontario - 14 transferts examinés sur 28 (50%) ventes effectuées par l'entremise d'un courtier.

## 1.4 Contexte

### Autorisation visant l'aliénation de biens immobiliers fédéraux

La *Loi sur les immeubles fédéraux* de 1992 régit l'aliénation de biens immobiliers fédéraux. Les services de TPSGC liés à l'aliénation des immeubles fédéraux sont offerts par les Services des biens immobiliers (SBI) des Services de gestion des locaux à bureaux et Biens immobiliers (SGLBBI) de la Direction générale des services immobiliers (DGSI), grâce à son réseau régional, et sont facultatifs aux ministères ayant la garde de biens immobiliers.

### Types d'aliénation gérées par les Services des biens immobiliers

Les SBI gèrent trois principaux types d'aliénations de biens immobiliers :

1. **Dessaisissement** : il s'agit d'un transfert de l'autorité, principalement à des sociétés d'État et à d'autres paliers de gouvernement, qui découle de la cession d'un programme, comprend habituellement une contrepartie pour l'acquittement des coûts et les rénovations et constitue rarement une vente au public.
2. **Aliénation complexe** : elle porte sur des biens immobiliers stratégiques de grande surface et de nature délicate, comme d'anciennes bases militaires. De nombreux intervenants prennent part à ce type d'aliénation, et TPSGC participe seulement à une partie du processus. Il s'agit d'un transfert complexe qui comporte des questions comme des revendications territoriales.
3. **Aliénation habituelle au moyen du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers (FRABI)** : TPSGC est l'administrateur du FRABI, qui finance les coûts de l'aliénation des biens immobiliers fédéraux à l'aide des produits de la vente plutôt que par crédit. La plupart des aliénations « habituelles » sont financées par le fonds. Elles sont en majorité des transferts de faible valeur et des ventes ou transferts de biens immobiliers à d'autres paliers de gouvernement, des servitudes d'accès, des rétrocessions et des ventes au public de biens immobiliers qui ont d'abord été offerts à d'autres ministères, sociétés d'État et paliers de gouvernement. Un très faible pourcentage des transferts de biens immobiliers comprend une vente au public. Selon le plan d'activité du FRABI, préparé en 1995-1996, seulement 125 biens immobiliers sur quelque 2 000 transferts de biens immobiliers effectués par les agents immobiliers de TPSGC représentaient des biens immobiliers offerts au public. Comme cette vérification portait principalement sur la conformité de TPSGC à la *Politique du Conseil du Trésor sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers*, qui traite surtout des transferts de biens immobiliers au public, nous avons dirigé notre attention sur les ventes habituelles au public effectuées au moyen du FRABI.

### Processus d'aliénation

La politique consiste à offrir le bien immobilier d'abord aux ministères fédéraux ayant la garde de biens immobiliers, ensuite aux sociétés d'État, puis aux gouvernements provinciaux et, enfin,

## 1.4 Contexte

### Autorisation visant l'aliénation de biens immobiliers fédéraux

La *Loi sur les immeubles fédéraux* de 1992 régit l'aliénation de biens immobiliers fédéraux. Les services de TPSGC liés à l'aliénation des immeubles fédéraux sont offerts par les Services des biens immobiliers (SBI) des Services de gestion des locaux à bureaux et Biens immobiliers (SGLBBI) de la Direction générale des services immobiliers (DGSI), grâce à son réseau régional, et sont facultatifs aux ministères ayant la garde de biens immobiliers.

### Types d'aliénation gérées par les Services des biens immobiliers

Les SBI gèrent trois principaux types d'aliénations de biens immobiliers :

1. **Dessaisissement** : il s'agit d'un transfert de l'autorité, principalement à des sociétés d'État et à d'autres paliers de gouvernement, qui découle de la cession d'un programme, comprend habituellement une contrepartie pour l'acquittement des coûts et les rénovations et constitue rarement une vente au public.
2. **Aliénation complexe** : elle porte sur des biens immobiliers stratégiques de grande surface et de nature délicate, comme d'anciennes bases militaires. De nombreux intervenants prennent part à ce type d'aliénation, et TPSGC participe seulement à une partie du processus. Il s'agit d'un transfert complexe qui comporte des questions comme des revendications territoriales.
3. **Aliénation habituelle au moyen du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers (FRABI)** : TPSGC est l'administrateur du FRABI, qui finance les coûts de l'aliénation des biens immobiliers fédéraux à l'aide des produits de la vente plutôt que par crédit. La plupart des aliénations « habituelles » sont financées par le fonds. Elles sont en majorité des transferts de faible valeur et des ventes ou transferts de biens immobiliers à d'autres paliers de gouvernement, des servitudes d'accès, des rétrocessions et des ventes au public de biens immobiliers qui ont d'abord été offerts à d'autres ministères, sociétés d'État et paliers de gouvernement. Un très faible pourcentage des transferts de biens immobiliers comprend une vente au public. Selon le plan d'activité du FRABI, préparé en 1995-1996, seulement 125 biens immobiliers sur quelque 2 000 transferts de biens immobiliers effectués par les agents immobiliers de TPSGC représentaient des biens immobiliers offerts au public. Comme cette vérification portait principalement sur la conformité de TPSGC à la *Politique du Conseil du Trésor sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers*, qui traite surtout des transferts de biens immobiliers au public, nous avons dirigé notre attention sur les ventes habituelles au public effectuées au moyen du FRABI.

### Processus d'aliénation

La politique consiste à offrir le bien immobilier d'abord aux ministères fédéraux ayant la garde de biens immobiliers, ensuite aux sociétés d'État, puis aux gouvernements provinciaux et, enfin,

**99-613 Vérification du processus d'aliénation des biens excédentaires**  
**Rapport final**

---

aux gouvernements municipaux. Si personne ne se montre intéressé, le bien immobilier est alors offert au public.

Les aliénations de biens immobiliers peuvent s'effectuer par l'entremise d'un agent d'immeubles. En décembre 1996, un protocole d'entente à l'égard d'un partenariat a été signé avec l'Association canadienne de l'immeuble (ACI) pour les immeubles principalement résidentiels et les petits immeubles commerciaux. La majorité des immeubles susmentionnés sont aliénés par l'entremise d'un courtier en immobilier, au moyen du service interagences. Des 43 transferts examinés, 29 ventes ont été exécutés par un courtier en immeubles.

Afin de faire connaître ces biens immobiliers au public, divers outils sont utilisés, comme des annonces dans les journaux, des troussees d'information distribuées aux acheteurs éventuels, des annonces sur le site Internet « L'Immobilier en direct » et des numéros sans frais. Le courtier effectue lui-même l'annonce des biens immobiliers inscrits auprès d'un courtier en immeubles.

### **Politique sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers**

La politique du Conseil du Trésor concernant l'aliénation de biens immobiliers fédéraux est décrite dans la *Politique sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers*, qui est axée sur les résultats. L'essence de cette politique est de veiller à ce que les biens immobiliers soient aliénés avec équité et transparence, en tenant compte de la nécessité d'accorder au public la possibilité raisonnable de s'en porter acquéreur. Voici les exigences de la Politique :

- ♦ une possibilité satisfaisante et équitable doit être offerte au public par des appels d'offres (annonce publique, avis public conformément aux règles de l'art ou à un système approprié);
- ♦ un nombre représentatif de personnes ou d'entreprises doivent avoir la possibilité de présenter une soumission;
- ♦ la sélection d'une offre doit être raisonnable et prudente sur le plan financier (l'offre la plus avantageuse);
- ♦ la somme versée en regard de la valeur marchande doit tenir compte de la valeur estimative. Voici les exigences de la politique en matière d'évaluation :
  - une estimation si la valeur marchande est inférieure à 250 000 \$;
  - une évaluation si la valeur marchande est supérieure à 250 000 \$ et inférieure à 1 000 000 \$;
  - deux évaluations (dont au moins une provenant de l'extérieur du gouvernement) si la valeur marchande est supérieure à 1 000 000 \$.

## 2 Constatations, conclusions et recommandations

### 2.1 Conformité à la *Politique sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers*

Dans le cadre de la vérification, 43 dossiers d'aliénation de biens immobiliers fédéraux ont été examinés. Voici les points étudiés :

- ◆ le public a-t-il eu la possibilité de se porter acquéreur du bien immobilier?
- ◆ le public a-t-il eu suffisamment de temps pour présenter une soumission?
- ◆ les biens immobiliers ont-ils été annoncés convenablement?
- ◆ les biens immobiliers ont-ils été aliénés de la façon la plus avantageuse pour l'État?
- ◆ le processus d'évaluation était-il adéquat?

Dans 39 des 43 dossiers examinés, le public a eu une possibilité raisonnable de se porter acquéreur des biens immobiliers. Les quatre exceptions étaient justifiées adéquatement :

- ◆ une municipalité a décidé d'exercer son droit d'achat prioritaire après y avoir renoncé;
- ◆ vente d'une petite parcelle de terrain pour y faire passer une conduite d'égoût jusqu'à la propriété de l'acheteur;
- ◆ vente d'un terrain contigu dans le but de libérer le titre du bien immobilier;
- ◆ vente d'une parcelle de terrain inaccessible pour laquelle il n'y avait qu'un seul acheteur possible.

La somme reçue pour les 43 transferts examinés représentait l'offre la plus avantageuse et tenait compte de la valeur marchande estimative.

D'après les dossiers examinés, les Services des biens immobiliers respectent la *Politique sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers*.

### 2.2 Questions liées au cadre de contrôle de gestion

Même si la vérification ne visait pas à évaluer le cadre de contrôle de gestion, nous avons convenu de signaler les questions liées au contrôle de la gestion qui seraient portées à notre attention.

#### **Cadre d'établissement de rapport**

Le cadre d'établissement de rapport pour l'aliénation de biens immobiliers qui comprend une vente au public est faible. Certains rapports, comme ceux portant sur les transferts effectués au moyen du FABRI, ainsi que les rapports trimestriels remis à l'ACI, fournissent seulement les renseignements de base.

Aucun rapport ne mentionne les activités se rapportant aux biens immobiliers offerts au public. Ces activités pourraient comprendre : la durée pendant laquelle le bien immobilier était en vente,

**99-613 Vérification du processus d'aliénation des biens excédentaires**  
**Rapport final**

---

la comparaison du prix de vente à la valeur d'expertise, le nombre d'acheteurs éventuels et la comparaison entre divers biens immobiliers dans l'ensemble du Canada.

On élabore actuellement un nouveau système appelé « L'Immobilier en direct » qui pourrait offrir cette capacité, mais au moment de la vérification, le module de rapport n'était pas encore prêt.

### **Normes de service - Activités d'exploitation**

Les délais de service ne sont régis par aucun critère définitif. Neuf des 43 dossiers examinés comportaient des blancs importants (plus de six mois) sans aucune inscription relative aux activités et sans explication. Par exemple, un dossier a été inactif pendant presque trois ans. Dans un autre dossier, un bien immobilier évalué à 24 900 \$ a été vendu 750 \$ après dix mois.

### **Améliorations concernant la documentation**

Sur les 43 dossiers examinés, nous avons découvert des lacunes dans la documentation afférente aux dossiers, notamment :

- ♦ 19 dossiers sur 39 qui auraient dû avoir été affichés sur le site Internet « L'Immobilier en direct » ne contenaient aucune preuve à cet effet;
- ♦ 16 dossiers sur les 29 dossiers pris en charge par un courtier immobilier ne contenaient aucune preuve des activités de ce dernier, comme, entre autres, l'annonce des biens immobiliers et le nombre de visites effectuées;
- ♦ 3 dossiers sur 29 dossiers pris en charge par un courtier immobilier ne contenaient aucune justification de la sélection du courtier immobilier;
- ♦ 4 dossiers nécessitaient des renvois et aucun n'en contenaient;
- ♦ aucun dossier comprenait la liste de contrôle intitulée « Aliénation de biens immobiliers - chemin critique » remplie adéquatement; certains dossiers en contenaient une mais, en général, elle était incomplète.

Comme ces questions de gestion n'étaient pas le principal objet de la vérification et n'indiquaient pas de faiblesse fondamentale dans le cadre de contrôle de gestion, les mesures visant à les régler ont été transmises à la direction des SBI dans une lettre de recommandations.

### **2.3 Meilleures pratiques observées**

Au cours de la vérification, un certain nombre de meilleures pratiques ont été observées.

La Région de l'Ontario a utilisé une note d'établissement de rapport qui donne la raison de l'acceptation de l'offre. Cette note, préparée par le conseiller en biens immobiliers pour le gestionnaire, donne un bref historique du dossier et la raison pour laquelle l'offre a été choisie parmi plusieurs autres.

**99-613 Vérification du processus d'aliénation des biens excédentaires**  
**Rapport final**

---

La Région de l'Atlantique a utilisé une grille pour consigner toutes les conversations téléphoniques. Vu que bon nombre des interactions se font par téléphone, cette grille permet de retracer facilement les activités et constitue un document d'archives dans le dossier. Dans certaines autres régions, les conversations téléphoniques étaient résumées sur des papiers « Post-It », qui peuvent se décoller avec le temps.

Dans la Région de l'Atlantique, plusieurs mandats de vente comprenait une clause stipulant que le mandat devait demeurer ouvert pendant au moins 14 jours avant qu'une offre ne soit acceptée. Cette pratique favorise les transferts transparents et équitables au public. Dans un cas en particulier, grâce à cette pratique, une offre supérieure au prix évalué a été reçue et acceptée.

### **3 Conclusions**

La vérification montre que TPSGC respecte la *Politique du Conseil du Trésor sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers* à l'égard de l'aliénation des biens excédentaires. Les aliénations de biens immobiliers ont été effectuées de façon équitable et transparente, et le public a eu une possibilité raisonnable de se porter acquéreur de ces biens immobiliers. De plus, la somme reçue par TPSGC représentait l'offre la plus avantageuse et tenait compte de la valeur marchande estimative. Aucune mesure n'est recommandée à la suite de cette vérification.

## **Annexe A - Liste des personnes interrogées**

### **TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA**

#### **SECTEUR DE LA CAPITAL NATIONALE**

##### **Services des biens immobiliers, Direction générale des services immobiliers**

- Lawrence Birch, directeur
- Yves Boily, analyste principal de politique
- Earl Deamond, gestionnaire, Information foncière et géomatique
- Paul Gonu, gestionnaire, Politique et affaires autochtones
- Mark Hennessey, gestionnaire, Soutien des affaires et FRABI
- Kathy Magladry, conseillère en biens immobiliers, Politique et affaires autochtones
- Ray Marion, gestionnaire, Projets spéciaux et dessaisissements
- Kevin Montgomery, agent du FRABI

#### **RÉGION DE L'ATLANTIQUE**

##### **Services des biens immobiliers**

- Kerry Malone, gestionnaire régional intérimaire, Services consultatifs des biens immobiliers (jusqu'à la semaine du 5 décembre 1999).
- Betty Tozer, gestionnaire régional intérimaire, Services consultatifs des biens immobiliers (à compter de la semaine du 12 décembre 1999).

#### **RÉGION DE L'ONTARIO**

##### **Services des biens immobiliers, Services de gestion des locaux à bureaux et Biens immobiliers**

- Claudia Spera, gestionnaire, Groupe de consultation en matière de biens immobiliers

*Dans ces trois régions, des discussions ont eu lieu, au besoin, avec les conseillers en biens immobiliers au cours de l'examen des dossiers.*

#### **SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR**

##### **Gestion des biens immobiliers**

- Ruth Brady, gestionnaire de portefeuille

---

## Annexe B - Examen de la documentation

- Organigrammes - Administration centrale et bureaux régionaux.
- *Politique du Conseil du Trésor sur les transferts transparents et équitables de biens immobiliers.*
- *Guide de surveillance du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers.*
- 
- \*
- Direction générale des services immobiliers - Cadre générique du processus d'aliénation.
- Stratégie et examen des dessaisissements de TPSGC - 1993.
- Plans d'investissement en matière de biens terrestres et maritimes - 1996.
- Document de travail provisoire - Réforme du système d'aliénation de biens immobiliers fédéraux.
- Liste de contrôle - Aliénations de biens immobiliers - Chemin critique.
- Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers (FABRI).
  - Rapport annuel - 1998-1999, y compris les relevés financiers vérifiés.
  - Rapport annuel - 1997-1998.
  - Plan d'affaire du FABRI - 1996.

Renseignements ont été prélevés selon les dispositions de la Loi sur l'accès à l'information.